Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Ile-de-France

TOME 3
ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Projet de SRCE
Décembre 2012

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

îledeFrance

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE - PLANCHE 07

Villiers-le-Bel
Sarcelles
Montmorency
Gonesse
Garges-lès-Gonesse
FORÊT DE CORMEILLES
Sannois
Saint-Gratien
Argenteuil
PARC DE LA COURNEUVE
Saint-Denis
CANAL DE SAINT-DENIS
Bobigny
CANAL SAINT-MARTIN
Paris
BOIS DE BOULOGNE
Boulogne-Billancourt
LA SEINE
Ivry-sur-Seine
Créteil
L'Haÿ-les-Roses
Antony
Mitry-Mory
CANAL DE L'OURCQ
PARC FORESTIER NATIONAL DE SEVRAN
BOIS DE CLAYE
Claye-Souilly
FORÊT DE BONDY
Le Raincy
FORÊT DES VALLIÈRES
Thorigny-sur-Marne
LA MARNE
Vaires-sur-Marne
Lagny-sur-Marne
CANAL DE CHELLES
FORÊT DE VAIRES-SUR-MARNE
Noisiel
Torcy
Nogent-sur-Marne
BOIS DE VINCENNES
BOIS SAINT-MARTIN
FORÊT D'ARMAINVILLIERS
Roissy-en-Brie

1:100 000
0 0,45 0,9 1,8 2,7 Km

01 02 03 04
05 06 07 08 09
10 11 12 13 14
15 16 17 18
19 20

Sources : Ecosphère, IAU-IF, IGN® - Décembre 2012

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AUX 100 000 ÈME ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE - PLANCHE 07

Villiers-le-Bel
Sarcelles
Montmorency
Gonesse
FORÊT DE CORMEILLES
Garges-lès-Gonesse
Sannois
Saint-Gratien
Mitry-Mory
Argenteuil
PARC DE LA COURNEUVE
CANAL DE L'OURCQ
BOIS DE CLAYE
Claye-Souilly
Saint-Denis
PARC FORESTIER NATIONAL DE SEVRAN
CANAL DE SAINT-DENIS
Bobigny
FORÊT DE BONDY
Le Raincy
FORÊT DES VALLIÈRES
CANAL SAINT-MARTIN
Thorigny-sur-Marne
LA MARNE
Vaires-sur-Marne
Lagny-sur-Marne
Paris
CANAL DE CHELLES
FORÊT DE VAIRES-SUR-MARNE
BOIS DE BOULOGNE
Noisiel
Torcy
Boulogne-Billancourt
LA SEINE
Nogent-sur-Marne
BOIS DE VINCENNES
BOIS SAINT-MARTIN
FORÊT D'ARMAINVILLIERS
Ivry-sur-Seine
Roissy-en-Brie
Créteil
FORÊT D'ARMAINVILLIERS
L'Haÿ-les-Roses
Antony

1:100 000
0 0,5 1 2 3 Km

Sources : Ecosphère, IAU-IF, IGN® - Décembre 2012

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AUX 100 000 ÈME ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.

6.1.3. Légende de la carte des objectifs

La carte des objectifs présente :

- les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue attachés aux éléments de la trame verte et bleue et priorisés au regard des enjeux nationaux, interrégionaux et régionaux identifiés dans le volet diagnostic du SRCE ;
- la priorisation des actions, en lien avec le plan d'action, dont cette carte; constitue une illustration et une spatialisation.

Elle offre une lecture régionale priorisée des secteurs d'intervention ou des actions prioritaires à décliner localement dans les actions de planification, au moment des choix des projets, et dans les choix de gestion, dans le respect des orientations définies au plan d'action.

Cette carte est exploitable au 1/100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.

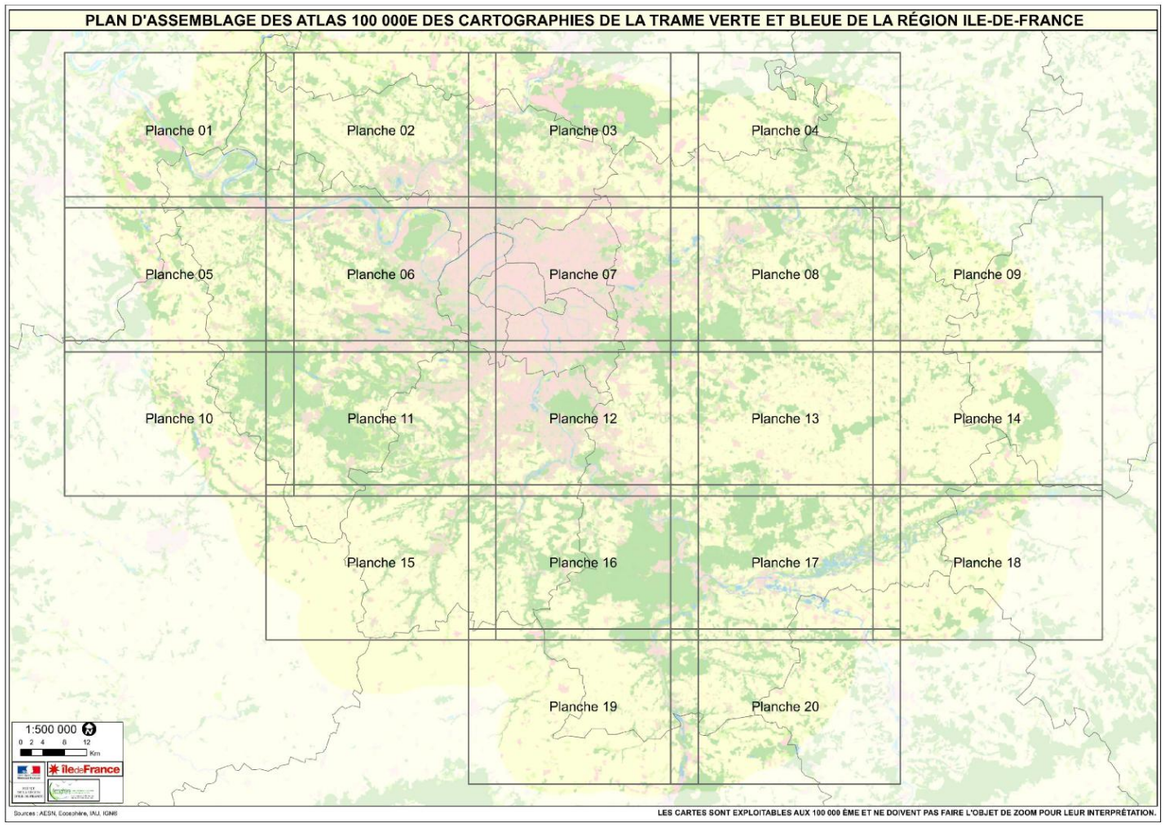

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE
LÉGENDE
CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER
Principaux corridors à préserver
Corridors de la sous-trame arborée
Corridors de la sous-trame herbacée
Corridors alluviaux
Fleuves et rivières
Canaux
Principaux corridors à restaurer
Corridors de la sous-trame arborée
Corridors des milieux calcaires
Corridors alluviaux en contexte urbain
Fleuves et rivières
Canaux
Réseau hydrographique
Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer
Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer
Connexions multitrames
F Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux
C Autres connexions multitrames
ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT
Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée
Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes
Principaux obstacles
Points de fragilité des corridors arborés
Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue
Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)
Obstacles sur les cours d'eau
Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
ÉLÉMENTS À PRÉSERVER
Réservoirs de biodiversité
Milieux humides
AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR
pour le fonctionnement des continuités écologiques
Secteurs de concentration de mares et mouillères
Mosaïques agricoles
Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés
OCCUPATION DU SOL
Occupation du sol
Boisements
Formations herbacées
Cultures
Plans d'eau et bassins
Carrières, ISD et terrains nus
Tissu urbain
Infrastructures de transport
Infrastructures routières majeures
Infrastructures ferroviaires majeures
Infrastructures routières importantes
Infrastructures ferroviaires importantes
Infrastructures routières de 2e ordre
Infrastructures ferroviaires de 2e ordre
Limites régionales
Limites départementales
ÎledeFrance
PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
écosphère

6.1.4. Mode d'emploi de la carte des objectifs

La carte des objectifs du SRCE Ile-de-France est destinée à être exploitée à l'échelle du 1/100 000. Elle comprend 5 catégories d'information :

1. les corridors à préserver ou restaurer ;
2. les éléments fragmentants à traiter prioritairement ;
3. les éléments à préserver ;
4. les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques ;
5. l'occupation des sols.

1. Les corridors à préserver ou restaurer, au sens du plan d'action

Les corridors alluviaux sont multifonctionnels. Cela signifie qu'ils contribuent à toutes les sous-trames. Ils regroupent les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau, les prairies et les boisements de fond de vallée et de versant. Les vallées jouent naturellement un rôle de corridor essentiel pour de multiples espèces. Celui-ci est d'autant plus fonctionnel qu'il subsiste un espace non urbanisé en bordure des cours d'eau (présence de ripisylves et de ceintures de végétation le long des rives). C'est pourquoi sont distingués :

des corridors alluviaux à préserver le long des berges non urbanisées ;

des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux fleuves et rivières ;

des corridors alluviaux à préserver, associés aux canaux ;

des corridors alluviaux à restaurer en contexte plus urbain, associés aux canaux.

Les corridors de la sous-trame arborée

Tous les corridors représentés sur la carte des composantes ont été figurés à l'exception de ceux passant dans les vallées qui ont été intégrés aux corridors alluviaux et de ceux suivant les coteaux calcaires qui ont été intégrés aux « corridors calcaires ».

Les corridors fonctionnels sont à préserver. Dans certains cas ces corridors sont localement coupés par des obstacles ou points de fragilité qui nécessitent la mise en œuvre de mesures correctives ;

Les corridors à fonctionnalité réduite sont à restaurer. Les actions à engager visent à augmenter leur accessibilité et la diffusion d'un plus grand nombre d'espèces.

Les corridors de la sous-trame herbacée

Les corridors herbacés « généralistes » : seuls sont retenus les corridors fonctionnels à préserver reliant des ensembles prairiaux relativement importants. Ces derniers sont très localisés en Ile-de-France. On les retrouve au niveau de certaines vallées (Petit et Grand Morin, par exemple) et autour du massif de Rambouillet. Seuls les corridors situés en dehors des vallées ont été représentés (dans la pratique exclusivement autour de la forêt de Rambouillet). Les autres corridors herbacés prairiaux ont été intégrés aux corridors alluviaux ;

La plupart des corridors calcaires ont été retenus à l'exception de quelques secteurs très dégradés dans lesquels les pelouses et pré-bois calcaires sont remplacés par des friches ou des espaces artificialisés. Compte tenu de l'émiettement des pelouses calcaires ces corridors sont à restaurer.

Le réseau hydrographique

Compte tenu de l'importance des cours d'eau pour la biodiversité et de la nécessité de traiter les obstacles qui contribuent à leur fractionnement, l'ensemble des cours d'eau d'Ile-de-France est à préserver et/ou restaurer. Sont distingués :

les cours d'eau permanents, comprenant notamment les cours d'eau ou parties de cours d'eau classés des listes 1 (à préserver) et 2 (à restaurer) au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement ;

les autres cours d'eau intermittents à préserver ou restaurer. Ils comprennent également quelques rares sections de fossés agricoles ou forestiers situés en tête de bassin versant qui peuvent présenter un intérêt local en matière de connexion et de diversification des habitats en zones agricoles et forestières.

Les connexions

Les connexions entre les principales forêts et les corridors alluviaux. Compte tenu de l'urbanisation des vallées, les zones de contact y sont devenues rares, en particulier au niveau des cours d'eau navigables. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;

Les autres connexions multitrames correspondent soit au maintien d'espaces ouverts agricoles (« coupures vertes ») entre des zones urbanisées qui tendent à se rejoindre, au risque de générer une barrière difficilement franchissable par une partie des espèces ; soit à la préservation de zones agricoles tampons en lisière de massifs forestiers en voie d'enclavement par l'urbanisation. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché, notamment afin de ne pas déconnecter certains réservoirs de biodiversité.

2. Les éléments fragmentants à traiter prioritairement, au sens du plan d'action

Seules sont retenues les coupures les plus importantes, c'est-à-dire celles contribuant le plus à la fragmentation des continuités écologiques. Ils concernent :

Les obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée

les coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes. Les actions à engager devront permettre d'améliorer la transparence de ces infrastructures pour la faune et prévenir les risques de collision ;

les principaux obstacles à réaménager ou restaurer au niveau des infrastructures de transport les plus fractionnantes (création de passages à faune) ;

les points de fragilité des corridors arborés à consolider prioritairement (passages contraints au niveau d'un ouvrage existant sur une infrastructure linéaire dont l'intérêt pour la faune doit être évalué et le cas échéant amélioré ; zones mitées ou menacées par l'urbanisation pour lesquelles des mesures conservatoires sont à prévoir dans les documents d'urbanisme ; continuités fragilisées au sein de plaines agricoles et le long des cours d'eau).

Les obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue

les cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'une réouverture totale ou partielle

les obstacles à traiter d'ici 2017 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement (obstacles situés sur les cours d'eau classés en liste II)

les obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau permanent. Pour les rivières navigables ne sont retenus que les ouvrages sans passe à poissons construite ou en construction. Pour les autres cours d'eau permanent, sont retenus tous les obstacles fragmentants (seuils, barrages) ;

les secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport. Ces secteurs doivent être expertisés afin de déterminer si des problèmes d'écrasement et de déplacement de la faune (amphibiens en particulier) se posent et si des ouvrages de franchissement doivent être créés (crapauducs…)

les milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport. Il s'agit de vallées comprenant des zones humides recoupées par des infrastructures de transport généralement aménagées sur des remblais qui peuvent entraîner des ruptures hydrauliques et constituer des obstacles pour le déplacement de la faune. Des expertises doivent être réalisées afin d'évaluer la transparence de ces ouvrages pour la faune et le cas échéant proposer des solutions afin de faciliter le passage des espèces.

3. Les éléments à préserver, au sens du plan d'action

Il s'agit soit d'habitats particuliers favorables à la biodiversité dont la préservation constitue un impératif :

les réservoirs de biodiversité.

les milieux humides. Sont reportées les zones à dominante humide du SDAGE mais d'autres zones humides sont susceptibles d'exister et leur préservation doit être recherchée.

4. Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques

Les secteurs de concentration de mares et mouillères. Ces secteurs abritent d'importantes populations d'amphibiens. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;

Les mosaïques agricoles. Il s'agit de territoires agricoles abritant au moins 10% de bosquets (y compris des vergers) et 10% de milieux herbacés (prairies, friches,etc.). Ces secteurs concentrent une partie de la biodiversité des territoires ruraux. Le maintien des bosquets et d'une proportion importante d'espaces herbacés constitue un enjeu important. Elles peuvent relever de réglementation diverses (consommation des terres agricoles, défrichement,etc.). Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché ;

Les lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés. Ces sections de lisières sont particulièrement importantes car elles fonctionnent comme des corridors. à conserver et à laisser libre de tout obstacle afin de permettre la circulation des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché

5. L'occupation des sols

Voir carte des composantes (cf. mode d'emploi de cette carte).

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE
PLANCHE GÉNÉRALE

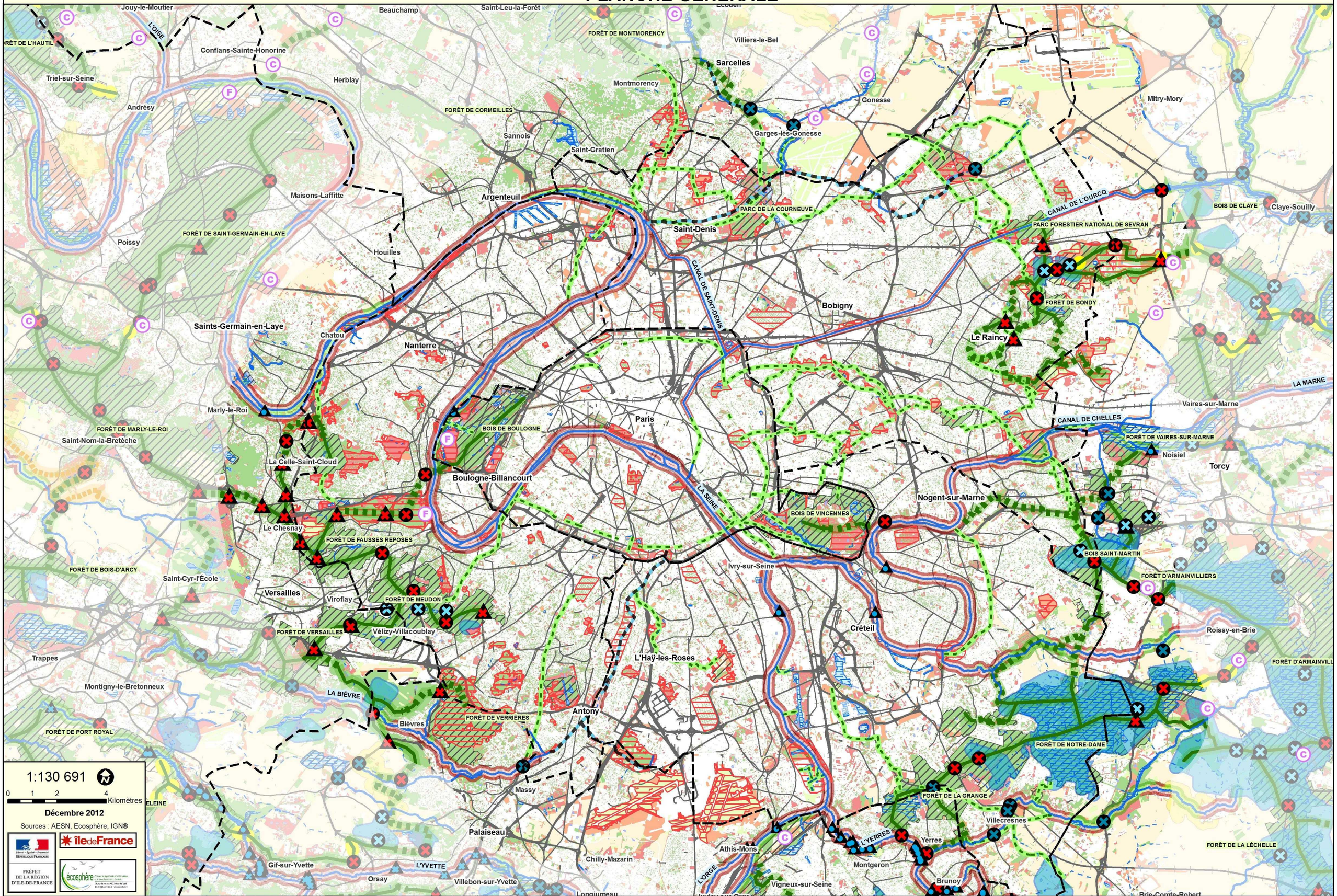

1:130 691

0 1 2 4 Kilomètres

Décembre 2012

Sources : AESN, Ecosphère, IGN®

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

îledeFrance

écosphère

LES CARTES SONT EXPLOITABLES AUX 130 000 ÈME ET NE DOIVENT PAS FAIRE L'OBJET DE ZOOM POUR LEUR INTERPRÉTATION.

6.2. Carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne

6.2.1. Légende de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne

La carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne constitue un zoom sur un territoire infrarégional, déterminé par l'importance des enjeux attachés à la zone urbaine dense. Elle est complémentaire à la carte des objectifs du SRCE Ile-de-France, dont elle reprend la totalité des informations. Elle présente toutefois, outre son échelle, deux différences majeures :

- un degré de précision plus grand concernant l'occupation du sol,
- l'identification d'éléments de continuité propres au milieu urbain : les secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain et les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain.

Cette carte est exploitable au 1/75 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son interprétation.

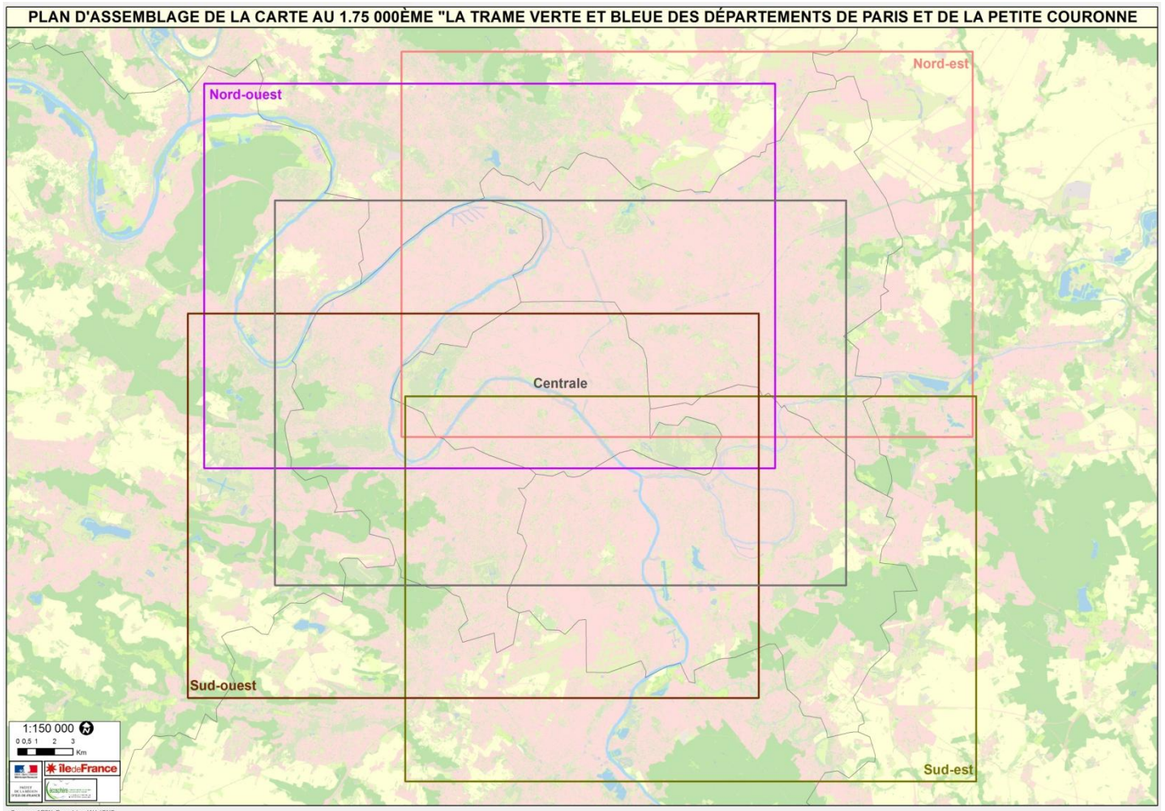
PLAN D'ASSEMBLAGE DE LA CARTE AU 1.75 000ÈME "LA TRAME VERTE ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE
Nord-ouest
Nord-est
Centrale
Sud-ouest
Sud-est
1:150 000
0 0,5 1 2 3 Km
Sources : AESN, Ecosphère, IAU, IGNB

CARTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE
LÉGENDE
CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER
Principaux corridors à préserver
Corridors de la sous-trame arborée
Corridors de la sous-trame herbacée
Corridors alluviaux
Fleuves et rivières
Canaux
Principaux corridors à restaurer
Corridors de la sous-trame arborée
Corridors des milieux calcaires
Corridors alluviaux en contexte urbain
Fleuves et rivières
Canaux
Réseau hydrographique
Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer
Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer
Connexions multitrames
Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux
Autres connexions multitrames
ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT
Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée
Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes
Principaux obstacles
Points de fragilité des corridors arborés
Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue
Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)
Obstacles sur les cours d'eau
Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
ÉLÉMENTS À PRÉSERVER
Réservoirs de biodiversité
Milieux humides
AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR
pour le fonctionnement des continuités écologiques
Secteurs de concentration de mares et mouillères
Mosaïques agricoles
Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés
CONTINUITÉS EN CONTEXTE URBAIN
Autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique
Liaisons reconnues pour leur intérêt écologique
OCCUPATION DU SOL
Boisements
Formations à caractère prairial
Friches
Jardins et espaces verts
Cultures
Plans d'eau
Bassins
Tissu urbain
Limites départementales
Infrastructures de transport
Infrastructures routières majeures
Infrastructures ferroviaires majeures
Infrastructures routières importantes
Infrastructures ferroviaires importantes
PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
écosphère

6.2.2. Mode d'emploi de la carte de la TVB des départements de Paris et de la petite couronne

Elle comprend 6 catégories :

1. les corridors à préserver ou restaurer ;
2. les éléments fragmentants à traiter prioritairement ;
3. les éléments à préserver ;
4. les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques.
5. les continuités en contexte urbain
6. l'occupation des sols ;

Seules les catégories 5 et 6 font l'objet d'un traitement spécifique à cette zone.

5. Les continuités en contexte urbain

Les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain :

entre de grands espaces verts intra et périurbains (grands parcs, grands cimetières végétalisés) ;

le long des canaux, sur le tracé d'infrastructures désaffectées ou peu utilisées comme l'ancienne voie ferrée de la petite ceinture parisienne ;

le longs des bermes herbacées et/ou arborées en bordure de certaines infrastructures de transport (voies ferrées, routes…) sous réserve que subsistent des végétations à caractère plus ou moins naturels de façon significatives et que ces espaces soient effectivement empruntés de façon préférentielle par la faune ;

dans des secteurs offrant des densités relativement élevées en espaces verts et en friches.

Il s'agit de connexions complémentaires aux corridors d'intérêt régional dans des secteurs urbains morcelés visant soit à développer des liaisons entre des espaces verts existants, soit à désenclaver des espaces verts d'importance départementale. Les actions à engager visent le renforcement du potentiel écologique des secteurs concernés, la restauration de sections de corridors par l'interconnexion des parcs et espaces verts, voire dans certains cas la restauration de corridors ayant existé (réalisation de coulées vertes, reverdissement des berges des canaux et cours d'eau, restauration de bois et bosquets relais, aménagement écologique de parcs, généralisation de la gestion différenciée des espaces verts)".

Les autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain : parcs, grands cimetières, espaces naturels d'importance locale… Ces derniers ont été sélectionnés en se référant aux travaux et avis des départements et acteurs locaux. Ils présentent tous la particularité d'abriter une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants sans pour autant constituer des réservoirs de biodiversité. Ils forment souvent des îlots plus ou moins enclavés ou parfois interconnectés par des espaces verts et peuvent relever d'actions relatives à la nature en ville à l'occasion d'aménagement ou d'opération de requalification urbaine.

6. L'occupation des sols

La cartographie des habitats a été établie à partir des données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) 2008 et de l'EcoMOS (2003), complétés par la BD Topo de l'IGN (2008) pour les alignements d'arbres et les arbres isolés[2]. Les catégories suivantes sont distinguées :

Boisements : comprend toutes les surfaces arborées, y compris les plantations, les haies et les arbres isolés. Afin de faciliter la lecture et la bonne compréhension des connexions boisées, les alignements d'arbres et arbres isolés sont figurés avec un degré de définition adapté pour être lisible au 1/75 000

Formations herbacées, classées en 3 groupes afin de préciser leur composition et leur degré d'artificialisation :

Les formations à caractère prairial. Il s'agit principalement de vastes espaces enherbés (aéroport), de rares prairies « naturelles » et d'autres espaces herbacés entretenus de façon extensive.

Les friches. Elles correspondent le plus souvent à des espaces vacants plus ou moins temporaires, colonisés par une végétation spontanée plus ou moins rudérale. Il s'agit de stade transitoire qui, en l'absence de gestion, évoluent naturellement vers des boisements anthropiques. Leur localisation est assez fluctuante car très dépendante des opérations d'urbanisme.

Jardins et espaces verts. Il s'agit de formations herbacées très entretenue des parcs, jardins et autres espaces verts (terrains de sport…).

Cultures : regroupe tous les espaces cultivés, autres que les jardins, les pépinières et les vergers

Plans d'eau et bassins : pour plus de précision, cette catégories est divisée en 2 groupes avec :

les plans d'eau à caractère plus ou moins naturels (mares, étangs, lacs, gravières en eau…) ;

les bassins artificiels.

Le **tissu urbain** n'a pas été représenté pour faciliter la lecture de la carte.

Les infrastructures de transport. Les routes et voies ferrées représentées sur la carte sont les mêmes que celles retenues pour la carte des composantes.

Les autres catégories font l'objet d'un traitement identique à celui de la carte des objectifs :

Les corridors à préserver ou restaurer, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.

Les éléments fragmentants à traiter prioritairement, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.

Les éléments à préserver, au sens du plan d'action : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.

Il s'agit d'habitats particuliers favorables à la biodiversité :

les réservoirs de biodiversité ;

les milieux humides.

Les autres éléments d'intérêt majeur pour le fonctionnement des continuités écologiques : voir la carte des objectifs et son mode d'emploi.

[2] *Compte tenu des dates d'élaboration des sources cartographiques, des écarts peuvent localement exister entre l'occupation des sols indiquée sur les cartes et la réalité du terrain (progression de l'urbanisation, développement de carrière, défrichements ou reboisements de terrains…). Ces écarts sont dans l'ensemble modestes et ne remettent pas en cause la pertinence générale des données cartographiées.*